



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240408-CONS-AG-24-050-DE
Date de télétransmission : 16/04/2024
Date de réception préfecture : 16/04/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 8 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Budget primitif 2024 – Budget annexe des Transports routiers collectifs de voyageurs - Affectation du Résultat 2023

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 8 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 2 avril 2024.

PRÉSENTS : BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PETRIGUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, ZUCCARELLI Jean

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à TIERI Paul
LEONARDI Jean-Charles à PERFETTINI Martine
LORENZI Thérèse à POLIFRONI Bruno
MASSONI Jean-Joseph à LINALE Serge
MILANI Jean-Louis à POZZO DI BORGIO Louis
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana à SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel à BIAGGINI Jean-Jacques
TIMSIT Christelle à LACAVE Mattea

ABSENTS :

MONDOLONI Jean-Martin, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Budget primitif 2024 – Budget annexe des Transports routiers collectifs de voyageurs - Affectation du Résultat 2023

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le Compte Financier Unique 2023 du Budget annexe des Transports routiers collectifs, en date du 18 mars 2024 ;

Considérant que la section d'investissement du budget annexe des Transports routiers collectifs présente en 2023 un excédent de 671 593,46€ ;

Considérant que les Restes à réaliser 2023 en recettes sont de 77 598,47€ et en dépenses de 167 719,50€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement ;

Considérant que la section de fonctionnement du Budget annexe des Transports routiers collectifs pour l'exercice 2023 présente un résultat positif de 605 834,16€ à affecter ;

Considérant qu'il convient de reporter l'excédent de la section d'investissement à la section d'investissement du budget primitif 2024 du Budget des Transports sur la ligne budgétaire R001 ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2023 du Budget des Transports à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 605 834,16€ ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge**

-D'affecter à la ligne R002 du Budget Primitif 2024 du Budget des Transports, 605 834,16€ ;

-De reporter à la ligne R001 du Budget Primitif 2024 du Budget des Transports, 671 593,46€ ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO